

# Fonds Social pour l'Implantation et l'Entretien de Parcs et Jardins

## 2013 PRIME DE FIDELITE

Employeur: N° d'ONSS et Jours

N°Reg.Nat.

Bénéficiaire:

Titre N°

Salaire brut	€ 24 514,21
1/7/2012 - 30/6/2013	
Base de calcul jours assimilés	€ 0,00
Prime de fidélité brut 2013	€ 1 470,85
Contribution personnelle d'ONSS	€ 207,62
Précompte professionnel	€ 252,65
<b>Prime nette Fonds social</b>	<b>€ 1 010,58</b>
Prime syndicale	
Uniquement à payer par le syndicat	
11,25 € par mois	€ 135,00
<b>Prime nette syndicat</b>	<b>€ 1 145,58</b>

N°Compte bancaire	IBAN:	<input type="text"/>
	BIC:	<input type="text"/>
Signature travailleur		<input type="text"/>

Comment obtenir le paiement de la prime:

1. Vous êtes affilié à un syndicat:

- \* Vous indiquez votre numéro de compte bancaire et mettez votre signature.
- \* Allez à la section locale de votre syndicat et présentez votre prime.

2. Vous n'êtes pas affilié à un syndicat:

- \* Vous indiquez votre numéro de compte bancaire et mettez votre signature.
- \* Vous renvoyez votre prime au Fonds Social Parcs et Jardins, Zuidstationstraat 30 à 9000 Gand.

>> ATTENTION: UNIQUEMENT LE FORMULAIRE ORIGINAL EST VALABLE. <<

**En cas de contact: tenir prêt votre numéro de registre national.**

Fonds social parcs et jardins, Zuidstationstraat 30, 9000 Gand (K.B-A.R 07.10.76, B.S. – M.B. 22-10-76)